



C'est clair, non? « L'IPC de Madagascar a baissé de deux points pour la seconde année consécutive. Il est largement en dessous de la moyenne du continent africain (32). Madagascar a perdu 10 places dans le classement 2017 »



TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR

Synthèse des résultats

Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2017
22 février 2018
Café de la Gare, Antananarivo

Intervenants : Maître Alex RAFAMATANANTSOA, Président de Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM)
M. Bilevener TSOZAHY, Directeur Exécutif par intérim de TI-IM
Dr Frédéric LESNE, Conseiller en développement organisationnel à TI-IM

Qu'est-ce que l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International ?

- L'IPC mesure le degré de corruption perçue dans le secteur public à l'échelle des pays.
- Il s'agit d'un indice composite, c'est-à-dire une combinaison de sondages et d'évaluations de la corruption réalisées par diverses institutions réputées. Transparency International collecte les avis de ces organisations mais ne donne pas directement son opinion.
- L'IPC est l'indicateur de corruption le plus utilisé dans le monde.

Comment a été réalisé l'IPC 2017 ?

- L'IPC attribue une note à chaque pays évalué, et établit un classement mondial sur la base de ces notes. Chaque score attribuée est comprise entre 0 et 100. Un score plus faible signifie la perception d'une corruption plus importante au niveau du pays.
- L'IPC 2017 a été calculé en utilisant 13 sources de données différentes (8 pour le cas de Madagascar) provenant de 12 institutions indépendantes évaluant toutes la perception de la corruption dans le secteur public.
- Pour faire partie du classement, un pays doit avoir été évalué par au moins trois sources de données différentes. En 2017, 180 pays sont présents dans le classement de l'IPC.

Quel est le classement et la note de Madagascar ?

- Score de Madagascar : 24/100
- Classement de Madagascar : 155ème / 180 pays
- 1ère place (perçu comme le moins corrompu) : Nouvelle Zélande (score de 89/100)
- 180ème place (perçu comme le plus corrompu) : Somalie (score de 9/100)
- Le classement complet et les infographies sur : www.transparency.org/cp2017


Comment évolue le score et comment l'améliorer l'année prochaine ?

- Régression : Madagascar perd 2 points et 10 places en 2017 par rapport à 2016.
- Madagascar est désormais perçu comme plus corrompu que les Comores, le Cameroun, l'Ouganda ou encore le Kenya, ce qui n'était pas le cas en 2016.
- Madagascar a besoin d'institutions de lutte contre la corruption qui soient dotées des ressources et compétences leur permettant de remplir pleinement leurs missions.
- Il est indispensable de renforcer la transparence des informations publiques, notamment grâce à l'adoption d'une Loi sur l'accès à l'information.

Et maintenant, que faire ?

- Tous ensemble, nous pouvons faire reculer la corruption : travaillons ensemble !
- Dénoncez la corruption et révélez-la ! Si vous êtes témoin ou victime d'un cas, parlez-en !
- Devenez partenaire de TI-IM, participez à nos actions : contact@transparency.org
- Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/transparencymadagascar et Twitter : www.twitter.com/TIMadagascar
- Envoyez-nous vos idées, vos commentaires et vos propositions sur les réseaux sociaux ou à communication@transparency.org




TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR

Intervention de Maître Alex RAFAMANTANISO, Président de Transparency International – Initiative Madagascar

La liberté d'accès à l'information comme solution pour inverser la tendance négative de l'évolution de l'IPC

Le score de Madagascar dans l'édition 2017 de l'IPC est en recul de deux points par rapport à l'année 2016, à 24 points sur 100. Il est en nette régression depuis 2012, année la plus ancienne avec laquelle le score 2017 de l'IPC est comparable. Madagascar affichait alors un score de 32 sur 100, et un rang de 118 sur 178 pays.

Ce recul est d'autant plus inquiétant que la réduction du score en 2017 fait baisser Madagascar de dix places dans le classement, à la 155^{ème} place sur 180 pays. Les Comores, l'Ouganda, le Nicaragua, le Bangladesh, le Cameroun, la Gambie et le Kenya qui se trouvaient encore en 2016 au même niveau ou notés moins favorablement que Madagascar sont à présent perçus comme moins impactés par la corruption que notre pays.

Face à cette évolution négative, il est urgent d'agir si l'on souhaite inverser la tendance. Les actions fortes entreprises en 2017 par les organismes publics de lutte contre la corruption visant à poursuivre certains auteurs d'actes de grande corruption doivent être intensifiées. L'impunité doit impérativement cesser pour que la corruption recule à Madagascar. Il est indispensable que le processus judiciaire aille à son terme pour les faits de grande corruption qui sont suspectés, en particulier pour les plus emblématiques d'entre eux, et que les coupables soient condamnés. La mise en place prochaine – et tant attendue par les acteurs de la lutte contre la corruption – du Pôle Anti-corruption d'Antananarivo est une partie de la réponse à apporter à ce problème d'impunité.

Les ressources mises à la disposition des organes nationaux de lutte contre la corruption doivent être augmentées afin de permettre à ces derniers de réaliser pleinement leur mission. Transparency International – Initiative Madagascaralue les efforts consentis par l'Etat ces dernières années pour renforcer les moyens mis à la disposition des organes publics de lutte contre la corruption, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. La Loi de finances 2018 prévoit ainsi un doublement du budget du BIANCO, passant de 4,6 à 8,4 milliards d'ary. Néanmoins, l'ampleur du phénomène de la corruption à Madagascar exige un changement d'échelle dans les moyens mobilisés pour la combattre. En comparaison, le budget annuel alloué à l'agence nationale de lutte contre la corruption du Kenya, un pays qui a dépassé

Madagascar au classement IPC 2017, représente l'équivalent de 45 milliards d'ary.

En cette année électorale où les risques de corruption sont exacerbés, il est impératif que les instances publiques aient des prérogatives d'investigation, de poursuite et de jugement des actes de corruption soient pleinement opérationnelles, tant en matière de moyens que de compétences.

A ce titre, les projets de textes législatifs visant à renforcer l'efficacité des organes publics de lutte contre la corruption, en particulier celui concernant le recouvrement des avoirs volés, doivent être menés à leur terme et être fidèles à leur esprit initial.

Au niveau mondial, il a été constaté sur la base des résultats de l'IPC 2017 que les pays ayant un espace public plus large et des libertés civiles plus étendues, notamment en matière d'information, sont souvent perçus comme moins corrompus.

La transparence des informations produites par le secteur public, dont Transparency International – Initiative Madagascar a fait une priorité dans le cadre de la réalisation de sa stratégie 2016-2020, est une condition indispensable au recul de la corruption.

Une société civile et des citoyens correctement informés des actions entreprises par les pouvoirs publics sont mieux à même de réaliser leur mission de contrôle démocratique de leurs dirigeants. Sans transparence, il ne peut y avoir de redevabilité. Le fait pour les dirigeants d'un pays de rendre des comptes à leur population. Sans redevabilité, il ne peut y avoir de stabilité démocratique, au profit de crises institutionnelles récurrentes comme en a vécu trop souvent Madagascar depuis son indépendance.

Les citoyens sont de plus en plus exigeants sur ce besoin de transparence et de redevabilité, comme nous avons pu le constater avec la polémique récente sur l'attribution des marchés publics. Cette mobilisation citoyenne est positive, mais elle doit se baser sur des faits objectifs et des données crédibles. Pour cette raison, nous encourageons les administrations à renforcer leurs systèmes de production et de diffusion au public des informations relatives à leur fonctionnement.

Transparency International – Initiative Madagascar souhaite l'adoption prochaine d'une Loi sur l'accès à l'information qui permettrait de concrétiser le droit à l'information des citoyens prévu notamment par l'Article 11 de la Constitution.

Le projet d'une Loi sur l'accès à l'information est en réflexion depuis plusieurs années, sous la responsabilité du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions. Une Loi sur l'accès à l'information contenant les dispositions nécessaires pour assurer un véritable accès des citoyens aux informations publiques aurait très certainement une incidence positive sur les prochaines éditions de l'Indice de perception de la corruption.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, honorables invités, pour votre aimable attention.

Madagascar Corruption a presque atteint le fond en 4 ans

Vendredi, 23 Février 2018 04:48 - Mis à jour Mercredi, 21 Septembre 2022 10:58







Photos: Hajaniaina Randriamanarivoarivelona